



Conseil d'Administration du 2022

Délibération n° 2022 – 10 – CA

« 50 ans du Parc national des Écrins »

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le directeur,

Décide :

- d'approuver le projet « 50 ans du Parc national des Écrins » qui répond aux objectifs de l'axe 1 « Pour un espace de culture vivante et partagée » de la charte du Parc national des Écrins.

- d'approuver le plan de financement du projet :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
Ministère de l'écologie	30 000	22 %
Région Sud	15 000	11 %
Région AURA	5 000	3,66 %
CD 05	30 000	22 %
CD 38	15 000	11 %
Sous-total des aides publiques	95 000	69,66 %
Mécénat	5 000	3,66 %
Sous-total des aides privées	5 000	3,66 %
Auto-financement PNE	36 400	26,68%
Total TTC	136 400	100 %

- de solliciter une aide financière de 15 000 € auprès de la Région Sud.
- de solliciter une aide financière de 85 000 € auprès des autres financeurs publics et privés.
- d'autoriser le Directeur à déposer les demandes de financement et à signer les conventions, et toutes pièces nécessaires à l'instruction et la mise en œuvre du dossier.

Le Président du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE